

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2024**

Le quatre mars deux mil vingt-trois à 19H30, le Conseil Municipal de LA BENISSON-DIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GODINOT, Maire.

Date de la convocation : 27/02/2024

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 10

**Présents :** MM. GODINOT Alain, CHATRE Murièle, GROUILLER Jean Paul, BAS Christian, TACHER Carine, PERICHON Pascale, KOSSMANN Grégory, CHAZET David, DESROCHE Cyrille

**Absents excusés :** DE FREITAS Magali (qui a donné pouvoir à Grégory KOSSMANN)

M. Christian BAS a été élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et accepté.

**N° D.04.03.24/1**

**OBJET : DEMANDES D'AIDE FINANCIERE PAR DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire explique que la commune a reçu 3 demandes d'aide financière : Le Jour du Seigneur, Fondation du Patrimoine et Comité d'Entraide du Roannais

Il donne le détail des demandes en précisant les raisons et les montants.

Invité à délibérer, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Refuse de verser des aides financières pour les demandes.

**N° D.04.03.24/2**

**OBJET : CHANGEMENT DES PORTES DE L'ECOLE**

M. Desroche Cyrille quitte la séance étant concerné par le sujet. Le vote passe à 9 voix.

Mme Chatre Murièle, 1<sup>ère</sup> adjointe en charge de l'école, explique qu'il a été constaté que 2 portes de l'école s'ouvraient à l'intérieur alors que pour la sécurité des enfants, il faudrait que ces portes s'ouvrent à l'extérieur.

Des devis ont été demandés et elle en explique le contenu :

- Porte pleine ouvrant sur l'extérieur avec barre antipanique sans serrure extérieure
- Barre antipanique avec serrure extérieure pour une autre porte

Après discussion, les conseillers ont décidé :

- De changer les 2 portes ouvrant à l'intérieur avec une barre antipanique sans serrure à l'unanimité

- De ne pas rajouter de barre antipanique avec serrure sur une autre porte à 7 voix contre 2

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis de Service des Cours
- Donne autorisation à M. le Maire de signer le devis
- Que les dépenses seront inscrites au budget 2024

### QUESTIONS DIVERSES :

- M. le Maire résume les réunions du Conseil Communautaire et de l'Assemblée des Maires :
  - o Conseil Communautaire : Principalement axé sur les orientations budgétaires 2024 – la nouvelle piscine devrait ouvrir en 2025 – la taxe foncière sur le bâti sera à 1,9%, la taxe foncière sur le non-bâti sera à 1,89% et la taxe sur les résidences secondaires devrait passer à 9,53%
  - Les tarifs de la piscine de Charlieu pour 2024 seront de 2,50€ pour les adultes et de 1€ pour les enfants.
  - o Assemblée des Maires : Nouvelles réformes sur les publicités extérieures (notre commune n'est pas concernée) – L'assainissement : programmation des différentes phases sur l'année 2024 pour le transfert de compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2025 – Distribution des kits hydro-économe.
- Les conseillers sont informés des conclusions du recensement : 1 foyer n'a pas pu être recensé – 212 logements ont été recensés – 431 personnes ont été recensés – la commune compte 15 résidences secondaires et 10 logements vacants. Il a été précisé que les étudiants ne sont pas comptabilisés dans les 431 personnes recensées.
- M. le Maire informe le Conseil Municipal que le devis du schéma directeur d'assainissement a été révisé. Des regards ayant été trouvés en plus que ceux prévus à l'origine (150 trouvés sur 90 recensés) et des analyses non obligatoires ayant été annulées, le montant du nouveau devis s'élève à 56 196,00 € TTC
- La commune a reçu un droit de préemption pour les parcelles B259 et B260. N'ayant pas de projet pour ces parcelles, la commune a refusé son droit de préemption.
- Un jeune artiste a fait la demande pour pouvoir exprimer son art bénévolement sur le mur d'entraînement du tennis avec des œuvres éphémères. Les conseillers n'ayant pas d'objection à ce projet, donnent leur accord.
- M. Bas explique que suite à plusieurs doléances par rapport aux nuisances sonores de la salle d'animation, une réflexion a été commencée. Une échelle des décibels est expliquée pour mieux comprendre la législation qui est très claire pour l'intérieur des salles des fêtes mais un peu plus ambiguë sur la nuisance sonore extérieure. Une tolérance du bruit est admise entre 80 et 90 DB. Suite à l'achat d'un sonomètre des tests ont été faits dans des conditions différentes. Suite à cela, plusieurs propositions allant de la plus simple et la moins coûteuse à la plus compliquée et la plus chère ont été proposées : renforcement du règlement de la salle d'animation pour faire prendre conscience aux locataires du problème ; des améliorations à la salle pour que les portes restent bien fermées ; laisser grandir la haie et la prolonger pour créer un écran phonique ; installation d'un afficheur de décibels avec ou non coupure en cas de dépassement et isolation phonique de toute la salle. Les conseillers proposent de mettre en place les mesures les plus simples rapidement et de faire faire des devis pour les autres.
- Une campagne de mesure du CO2 a été faite à l'école du 29 novembre 2023 au 12 janvier 2024. Le niveau de confinement dans la salle d'évolution est

moyen alors qu'il est élevé dans les 2 salles de classe. Des capteurs de CO2 ont été achetés pour indiquer le taux et aérer quand cela sera nécessaire.

- Plusieurs informations diverses sont données au Conseil Municipal :
  - o Le service ADS de Charlieu (qui instruit les dossiers de travaux) a reçu 22 dossiers pour la commune (18 DP et 4 PC) ce qui entraîne un coût pour l'année 2023 de 1 983,44 €
  - o M. le Maire confirme que les 3 rottweilers vont revenir sous conditions et fait lecture du 1<sup>er</sup> rapport reçu de l'association qui les a récupérés.
  - o Le PLU ne sera pas modifié
  - o Mme Chatre annonce qu'elle a reçu une réponse de Mme Robin Clothilde qui travaille actuellement sur une nouvelle carte scolaire avec l'éducation nationale pour pouvoir intégrer Briennon et La Bénisson-Dieu à Charlieu.
- Un point est fait sur les prochaines dates :
  - o La mairie sera fermée du 19 au 29 avril 2024
  - o Festibaye organise une soirée théâtre le 09 mars
  - o La commémoration du 19 mars aura lieu à 10h au monument aux morts
- Mme Tacher résume les 2 réunions auxquelles elle a assisté :
  - o CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : commission qui a pour but d'évaluer le coût du transfert de compétences de l'eau et de l'assainissement. Un bureau a été mis en place.
  - o Les bénévoles de la bibliothèque se sont réunies avec la coordinatrice de la Communauté de Communes. Plusieurs formations ont été proposées aux bénévoles ; un renouvellement du stock devrait avoir lieu rapidement avec la médiathèque ; le sujet de l'informatisation de la bibliothèque a été abordé, il sera rediscuté au moment du budget ; une autrice vient le 05 avril.
- M. Desroche signale qu'un habitant s'est plaint car le camion des poubelles tourne dans sa cour. Le service des ordures ménagères va en être averti.
- Les prochaines réunions sont fixées au jeudi 11 avril 2024 exclusivement pour le budget et au lundi 15 avril 2024

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21H30.

Le Secrétaire de Séance,  
M BAS Christian



LA BENISSON-DIEU, le 04 mars 2024  
Le Maire, Alain GODINOT



